

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 1er Février 2018

n°16

page 1/2

### EXTRAIT:



#### **Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 27 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

#### **POUVOIRS ( 10 ) :**

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire G. MAUDUIT  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS  
E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
C. HUMBLOT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

#### **EXCUSE ( 2 ) :**

M. METAIS, A. LAURENDEAU

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER**

**OBJET : Fourniture de matériels numériques mobiles – Création d'un groupement de commandes entre Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault et autorisations de signatures des accords-cadres**

*Les matériels numériques mobiles se développent de plus en plus dans le cadre d'un usage professionnel. Ainsi de nombreuses applications sont maintenant disponibles en version mobile permettant ainsi une plus grande souplesse dans le travail quotidien et dans les possibilités offertes.*

*Au vu des demandes de plus en plus grandes de matériels numériques mobiles comme dans le cadre du projet 'classes mobiles tablettes' pour les écoles élémentaires et maternelles, la commune de Châtellerault organise une consultation pour un accord-cadre à bons de commandes de fournitures et de services pour un an renouvelable 1 fois maximum.*

*Ce accord-cadre est composé d'un lot unique avec des matériels numériques mobiles ainsi que les accessoires nécessaires pour répondre aux situations liées à l'usage de ces matériels.*

*Le montant estimatif total est de 70 000€ TTC par an pour la commune de Châtellerault, soit 140 000€ TTC sur deux ans.*

*Afin d'obtenir des matériels performants à des prix intéressants, il est nécessaire de disposer d'un volume d'affaire suffisant afin que les fournisseurs proposent des offres optimisées.*

*Il serait donc intéressant de constituer un groupement de commande entre Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault.*

*Le montant total pour le groupement serait estimé à 260 000€ TTC pour les 2 années cumulées.*

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 1er Février 2018**

**n°16**

**page 2/2**

**VU** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

**VU** l'article 78 du décret 2016-360 relatif aux accords-cadres à bons de commande,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente pour la commune de Châtellerault la mutualisation des achats de matériel numérique tant au niveau de l'optimisation des prix que de la mise en commun des procédures,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault et de Grand Châtellerault;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier;
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :
  - titulaire : M. Jean-Michel MEUNIER
  - suppléant : Mme Béatrice ROUSSENQUE
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres à bons de commandes.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le - 2 FEV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

